

STB

A.B. 15.21. T.

9
10 NOV 72

Le 31 octobre 1972

Gj

Note au Chef du Département en relation avec la visite prévue pour le 6 novembre, 18.00 h de M. A.S. Bilge, nouvel Ambassadeur de Turquie à Berne

Le Gouvernement turc actuel, le troisième installé sous le régime de "démocratie contrôlée" imposé par le Haut Commandement de l'Armée, est considéré, aussi bien dans le pays même qu'à l'étranger, comme un gouvernement transitoire. Les prochaines élections, qui si elles ne sont pas anticipées, auraient lieu en automne 1973, devraient, selon les avis des observateurs, reporter au pouvoir Suleyman Demirel et son parti de la Justice qui, d'ailleurs, a obtenu un succès éclatant lors des élections administratives du printemps dernier.

D'autre part, Demirel n'a pas l'appui des Militaires. Les cadres de l'armée, qui avaient provoqué sa chute en 1971, lui reprochent de n'avoir fait aucun progrès en vue des réformes atatürkistes lorsqu'il était Premier ministre. Il est donc probable que le Haut Commandement pose des conditions au retour de l'ancien chef du gouvernement et que, du moins durant un certain temps, il tire encore davantage sur les rênes que ce n'est le cas actuellement.

Que les Militaires prennent entièrement le pouvoir en main, cela n'est guère probable. Le Haut Commandement a tâché de maintenir jusqu'à présent un semblant de démocratie. L'échec du coup d'Etat de mai 1960 et l'exemple grec ne sont guère des précédents propres à lui faire changer d'attitude à ce sujet. De plus, la Turquie dépend trop de l'aide étrangère pour qu'elle puisse se permettre de choquer les pays qui l'assistent.

./.

Les luttes politiques continueront donc à primer tout autre problème interne. Entre-temps, les réformes n'avancent guère. Elles seraient pourtant d'une urgente nécessité dans beaucoup de secteurs, avant tout dans le domaine économique, agraire, scolaire et fiscal. En attendant, le revenu de la classe ouvrière reste totalement insuffisant et le chômage règne surtout dans les centres urbains. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les mouvements révolutionnaires trouvent toujours de nouvelles recrues. La loi martiale qui est encore en vigueur dans plusieurs provinces, doit être constamment renouvelée.

En raison de la multitude de ses problèmes, la Turquie, malgré sa situation stratégique importante et une population de plus de 35 millions, n'est pas en mesure de jouer un rôle à sa taille sur le plan international. Elle doit concentrer ses efforts sur la défense de ses intérêts immédiats et continue à dépendre des pays qui lui apportent une aide économique et de l'apport en devises que constituent les épargnes que les ouvriers turcs à l'étranger transfèrent dans leur patrie.

Dans nos relations bilatérales il n'y a pas de problème majeur. La Suisse compte à peu près 10'000 ouvriers turcs (familles incluses, environ 14'000). Environ 400 Suisses (y compris les double-nationaux) sont établis en Turquie. Nos échanges commerciaux en 1971 s'élevaient à

Importations de la Turquie	77 millions	(tabac, coton, fruits séchés)
Exportations en Turquie	94 millions	(produits chimiques et pharmaceutiques, machines, instruments, montres et quelques textiles)

Sur le plan de la coopération technique, la Suisse n'est actuellement pour ainsi dire plus engagée en Turquie, le projet

pour le développement d'installations laitières étant pratiquement terminé. Un projet de livraison d'appareils de précision à l'Université d'Istanbul se trouve encore à l'étude; il n'est que d'une ampleur fort modeste.

En 1969 les Chambres fédérales ont voté un crédit de 25 millions de francs suisses représentant la contribution de notre pays au programme de l'assistance consortiale destinée au développement économique de la Turquie.

Bien qu'il n'y ait pas de contentieux sérieux entre les deux pays il est toutefois à relever que sur le plan pratique des difficultés d'ordre surtout technique dues à la lourdeur de l'appareil administratif turc, surgissent assez souvent.

Il faut mentionner également le marché noir de la main-d'oeuvre turque: En Turquie certaines personnes font de bonnes affaires en vendant aux chômeurs désireux de trouver un emploi en Suisse de faux papiers pour entrer dans notre pays. Souvent les victimes de ces manoeuvres sont refoulées à la frontière de notre pays.

M. B. Stofer, collaborateur du Service politique ouest, sera présent lors de la visite de l'Ambassadeur de Turquie.

M. Stofer